

# Les jeunes sortis sans qualification en 1992 : que deviennent-ils ?

Marc BORDIGONI

Département des professions et du marché du travail  
Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ)

→ Parmi les 72 000 jeunes sortis sans qualification en 1992, près de la moitié des sortants de niveau VI et le tiers de ceux du niveau Vbis étaient au chômage cinq ans après leur sortie du système scolaire. Les actifs occupés ont trouvé des emplois – non qualifiés principalement – dans quelques secteurs comme la construction, la restauration, mais aussi la santé et l'éducation. Il ya là un effet direct des mesures d'aide à l'emploi, type Contrat emploi solidarité (CES), dont pourtant 80 % ne bénéficient pas. Quand il y a eu une reprise de formation après la sortie du système scolaire, l'obtention d'un diplôme ou d'une certification professionnelle demeure exceptionnelle (moins de 10 % des cas).

Les résultats présentés dans cet article sont le fruit d'une exploitation particulière de l'enquête Génération 92 du CEREQ (cf. encadré) et de l'utilisation des « indicateurs standards » construits au Département des entrées dans la vie active sous la responsabilité de Georgie ZARKA. Pour plus d'information sur la situation comparée des jeunes selon les différents niveaux de sortie du système scolaire, le lecteur pourra se reporter aux résultats complets de l'enquête, disponibles sur le site Internet du CEREQ : [www.cereq.fr](http://www.cereq.fr)

## □ SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, LES « NON-QUALIFIÉS » SONT EN SITUATION PARTICULIÈREMENT DIFFICILE

La question ordinaire par rapport aux jeunes sortis sans qualification du circuit de formation initiale est « Quel est leur destin ? », et le plus fréquemment il est sous-entendu « sur le marché du travail ». La classification par niveau, déjà ancienne (cf. l'article « Qu'est-ce qu'un sortant non qualifié ? », p. 7 de la présente revue), ne prend en compte que le passé scolaire, mesuré à l'aune du diplôme obtenu ou de la dernière classe fréquentée. Si l'on peut supposer de grandes différences entre les élèves qui quittent l'école après une SES, en fin de troisième ou en première année de CAP ou de BEP – en oubliant les conditions locales de l'orientation – on constate tout de même que la distinction entre les jeunes sortis sans aucun diplôme et de manière « précoce » du système de formation initiale, et ceux qui ont suivi une formation professionnelle (avec ou sans le diplôme CAP ou BEP) est pertinente, au regard de leur situation respective sur le marché du travail (de l'emploi ?), cinq ans après leur sortie. Si, bien évidemment, on admet que le taux de chômage (ou le taux d'emploi) peut à lui seul rendre compte des rapports au monde du travail.

### Cinq ans après l'école :

- 45 % des jeunes de niveau VI sont au chômage ;
- ils sont 34 % parmi les sortants de niveau Vbis ;
- ils ne sont plus que 24 % parmi ceux de niveau V non diplômés ;
- et 15 % parmi les titulaires du CAP ou du BEP (niveau V diplômés).

(Source : *Bref*, n° 149, CEREQ, novembre 1998).

De plus, au cours de la période des 5 ans suivant leur sortie du système scolaire, 15 % des jeunes non qualifiés n'ont jamais occupé d'emploi (6 % des jeunes de niveau V sans diplôme et seulement 1 % des titulaires d'un CAP ou BEP).

La différence est encore plus flagrante si l'on s'intéresse aux taux d'emploi, c'est-à-dire la part de jeunes, d'un niveau donné, effectivement en emploi (y compris emplois aidés), référé à l'ensemble des sortants de même niveau. Ainsi, pour cent jeunes de niveaux Vbis ou VI sortis en 1992, 54 % occupent un emploi au moment de l'enquête ; mais au sein de cette population le pourcentage varie selon le passé scolaire : ils sont 46 % parmi les sortants de SES ou CPPN, 51 % parmi les sortants de cinquième, quatrième ou troisième, 55 % parmi les sortants de première année professionnelle tertiaire et 67 % parmi les sortants de première année professionnelle industrielle.

La forte différence de situation constatée entre les jeunes sans qualification (niveaux Vbis et VI) et leurs camarades ayant atteint le niveau V (diplômés ou non) justifie que l'on porte un regard particulier sur la situation des premiers. La comparaison avec les seconds, pour pertinente quelle soit, n'est pas indispensable pour saisir l'état de la question. Elle sera faite dans quelques cas pour les données accessibles à ce jour, pour d'autres, le lecteur se reportera aux publications à venir du CEREQ.

### Plus d'un tiers de chômeurs chez les non-qualifiés

En mars 1993, un jeune actif sur deux sorti aux niveaux Vbis ou VI, est demandeur d'emploi ; au cours des deux années qui suivent, le pourcentage de chômeurs décroît, mais entre mars 1995 et mars 1997, on ne peut que constater la permanence d'un niveau de chômage élevé (plus du tiers des jeunes, non retirés du marché du travail, sont demandeurs d'emploi, cinq ans après leur sortie de l'école) (tableau 1).

Les premiers résultats de l'enquête *Génération 92* indiquent également que pour ces jeunes, quand ils ont eu du travail, ou plutôt des

emplois au sens « large », c'est-à-dire y compris les mesures-jeunes, ces emplois furent de plus courte durée et en nombre moins important que pour leurs camarades diplômés (*Bref*, n° 149, pp. 3 et 7). Tout laisse à penser qu'il y a une grande variété de situations pour ces jeunes-là, comme pour les autres d'ailleurs, vis-à-vis de l'emploi et du marché du travail. Ce que confirment les données recueillies à propos de l'emploi occupé au moment de l'enquête.

### Certains trouvent tardivement de l'emploi et le conservent, quand d'autres ont déjà accumulé plusieurs expériences professionnelles

Pour ceux qui travaillent au moment de l'enquête, on constate que l'ancienneté moyenne dans l'emploi est de 26 mois. Pour un tiers des jeunes c'est leur premier emploi, pour un autre tiers c'est le deuxième, pour un cinquième le troisième emploi et pour le restant le quatrième ou plus.

Par convention sont considérés comme des emplois « stables » les travailleurs indépendants, les fonctionnaires (dont les élèves fonctionnaires et les engagés dans l'armée), ainsi que les détenteurs d'un contrat à durée indéterminée (CDI) ; parmi les actifs occupés, 53 % sont dans une de ces situations ; 10 % occupent un emploi dans le secteur public (ou assimilé), y compris ceux qui sont en contrat emploi solidarité. La part des emplois dits « aidés » (CQ, CES) est de 16 % pour l'ensemble des emplois ; il est de 15 % pour les sortants de collège et de moins de 10 % pour les sortants de LP. Les CES étant par définition hors secteur privé marchand, le fait d'avoir commencé une formation professionnelle semble réduire la probabilité d'avoir accès à ces contrats.

Près des trois quarts occupent un emploi à temps plein. La médiane des salaires est de 5 500 francs. La moyenne est de 5 937 francs mais elle varie fortement selon la classe de sortie (5 510 pour les « SES-CPPN », 5 274 pour les « cinquième, quatrième, troisième », 6 541 pour les « industriels » et 6 605 pour les « tertiaires »).

**Tableau 1 – Taux de chômage au mois de mars de chaque année**

	1993	1994	1995	1996	1997
Niveaux VI et Vbis	51 %	43 %	36 %	35 %	37 %
		(Pour mémoire) Niveau V sans diplôme			24 %
		(Pour mémoire) Niveau V diplômé			15 %

## □ DES EMPLOIS NON QUALIFIÉS POUR DES JEUNES SANS QUALIFICATION MAIS AUSSI POUR D'AUTRES

Les données qui suivent concernent les emplois occupés par les jeunes au moment de l'enquête.

Les jeunes sortis sans qualification se retrouvent principalement occupant des emplois dits sans qualification. À quelques exceptions près, les professions et catégories sociales qui accueillent le plus de ces jeunes sont les mêmes pour les sortants de niveau Vbis ou de niveau VI.

### **Ouvriers non qualifiés...**

Ils sont pour un quart d'entre eux, « ouvrier non qualifié (ONQ) de type industriel », alors que ce n'est le cas que de 15 % des jeunes de niveau V (diplômés ou non). Viennent ensuite les « ouvriers non qualifiés de type artisanal » ; 18 % des jeunes de niveau VI occupent un tel poste, alors que ce n'est le cas que de 10 % des jeunes de niveau Vbis, et 8 % des jeunes de niveau V.

Mais pour 100 « ONQ artisanal » seulement 10 % sont de niveau VI, 14 % de niveau Vbis, la majorité (53 %) ayant atteint le niveau V, le reste (23 %) ayant un niveau supérieur à V.

### **...ou employés par la fonction publique...**

Ensuite, aux alentours de 10 % de chacun des niveaux (Vbis et VI) on trouve les « personnes aux services des particuliers », les « ouvriers qualifiés de type artisanal », puis les employés de la fonction publique (8 % des jeunes de niveau VI et 7 % de ceux de niveau Vbis). C'est dans cette catégorie que les jeunes non qualifiés sont en proportion comparable à celle de l'ensemble des jeunes enquêtés. Les catégories qui les accueillent en plus faible quantité mais tout de même de manière significative sont les « employés du commerce » (8 % des Vbis, 5 % des VI) et les « ouvriers qualifiés de type industriel » (6 % des Vbis, 5 % des VI).

### **...et parfois ouvriers agricoles**

Deux catégories sont intéressantes à regarder de plus près car c'est là que spontanément on attendrait une forte présence de ces niveaux de (non-) qualification scolaire, ce sont les « ouvriers agricoles » et les « chauffeurs ». Et,

en effet, 6 % des jeunes de niveau VI et 2 % des jeunes de niveau Vbis, (pour seulement 2,5 % des niveaux V et moins de 1 % des niveaux supérieurs) sont « ouvriers agricoles » ; pourtant ils ne représentent respectivement que 11 % et 8 % du total des jeunes issus de *Génération 92* qui sont « ouvriers agricoles » cinq ans après leur arrivée sur le marché du travail. Il est fort probable que dans l'accès à cette catégorie, l'origine géographique (rural vs urbain) a plus de poids que le niveau de qualification scolaire ; les niveaux IV et supérieur représentent 29 % de cette PCS.

Les « chauffeurs » représentent, à l'inverse des « ouvriers agricoles », une catégorie qui accueille plus de jeunes de niveau Vbis (4 % de ceux-ci) que de jeunes de niveau VI (1 %) ; la part des niveaux V(4,5 %) est la même que celle des niveaux Vbis mais ils représentent 60 % des jeunes sortants embauchés par la profession, un autre quart étant de niveau supérieur à IV.

Les PCS dites non qualifiées (ONQ artisanal, ONQ industriel, ouvrier agricole) accueillent, cinq ans après leur arrivée sur le marché du travail, 54 % des jeunes actifs occupés de niveau VI et 37 % des jeunes actifs occupés de niveau Vbis, mais aussi 26 % de ceux de niveau IV et 7 % de ceux d'un niveau supérieur.

### **Les garçons à la production et les filles au nettoyage !**

Les fonctions occupées sont massivement celles que l'on peut attendre, à savoir : entretien, réparation, production (tableau 2). Les différences de fonction selon le sexe sont conformes aux normes sociales ordinaires (en production, il y a plus de 75 % d'hommes et en nettoyage près de 70 % de femmes, par exemple). Mais certains des jeunes interrogés occupent d'autres types de fonction, y compris dans la formation, l'animation et l'encadrement de jeunes ! Si cela est vrai pour les jeunes de niveau Vbis, présents dans chacune des catégories de « fonction », pour les niveaux VI il faut noter leur totale absence de certaines fonctions (information *et alii*, gestion *et alii*, recherche *et alii*, enseignement *et alii*).

Le tableau 2 (page 68)<sup>1</sup> rend compte des réponses fournies par les enquêtés (et de l'interprétation des enquêteurs) à la question sur la fonction occupée dans l'organisme où le jeune travaille.

#### **NOTE**

1. Tableau construit à partir des réponses concernant l'emploi au moment de l'enquête.

**Tableau 2 – Répartition des fonctions occupées par les jeunes non qualifiés (%)**

Installation, entretien, réglage, réparation	26,3
Production, fabrication, chantiers	14,1
Commerce, vente	11,9
Manutention, transports, magasinage, logistique	11,0
Santé, travail social, formation, documentation	7,9
Nettoyage, gardiennage, travail ménager	7,4
Gestion, comptabilité, fonctions administratives	6,2
Recherche, études, méthodes, informatique	3,3
Information, publicité, arts, spectacles, sports	2,8
Ne sait pas	9,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>

Lecture - Sur 100 jeunes de niveaux VI et Vbis ayant un emploi, le pourcentage de ceux ayant, d'après leur déclaration, une activité dans l'installation, l'entretien, le réglage ou la réparation, est de 26,3 %.

### Au niveau VI : concentration dans quelques secteurs d'activités, construction, restauration mais aussi éducation et santé

Traditionnellement, la répartition des jeunes sortants s'effectue dans l'ensemble (ou quasiment) des secteurs d'activité et donc, la répartition (en pourcentages) donne des listes longues et des pourcentages souvent très faibles (< 3 %). Les secteurs d'activité qui ont le plus recours à la main d'œuvre de jeunes de niveau VI sont ceux qui font traditionnellement appel à une main d'œuvre non qualifiée et dans lesquels la formation sur le tas est toujours de mise. Le tableau 3 indique la répartition des jeunes de niveau VI en emploi au moment de l'enquête selon le secteur d'activité de l'entreprise qui les a embauchés. Comme on pouvait s'y attendre, la construction, l'hôtellerie-restauration, l'agriculture et l'agroalimentaire sont les premiers secteurs d'embauche des jeunes de niveau VI et à eux seuls accueillent près de 40 % d'entre eux. Mais il est tout à fait remarquable que les secteurs de l'éducation, de la santé et de l'administration en accueillent 14 %, situation qui s'explique par la possibilité qu'ont les établissements publics ou parapublics de ces secteurs d'employer des jeunes non qualifiés dans le cadre des contrats emploi-solidarité. Hormis les principaux secteurs (en pourcentages de jeunes employés), il faut noter la position concernant des secteurs « émergents » (nettoyage, gardiennage et gestion des déchets), dans lesquels certains voient la possibilité de « nouveaux métiers » destinés à ces publics, ce qui n'est pas confirmé par les chiffres de l'enquête. Les jeunes de niveau VI en emploi représentent 2,5 % des jeunes actifs occupés. Il est possible de considérer que les secteurs qui accueillent un pourcentage de ces jeunes supérieur à ce seuil comme les secteurs les plus ouverts au recrutement de cette population : ce sont principalement les services do-

**Tableau 3 – Secteurs d'activité les plus ouverts aux jeunes de niveau VI (indice par rapport à 1)**

Services domestiques	3,1
Nettoyage	2,8
Industries de l'habillement et des fourrures	3,0
Industries textiles	2,8
Industries du cuir et de la chaussure	2,6
Construction	2,6
Agriculture, sylviculture, pêche	2,4
Travail du bois et fabrication d'articles en bois	2,3
Hôtels-restaurants	2,2
Magasins d'alimentation	1,8
Métallurgie et transformation, dont récupération	1,8
Personnels de service	1,7
Industries agroalimentaires	1,7
Industries des produits minéraux	1,6
Fabrication papier, carton, articles dérivés	1,6
Activités récréatives, culturelles, sportives	1,8
Sécurité, gardiennage	0,7
Assainissement, voirie, gestion des déchets	0,0

Lecture – Si l'indice d'un secteur est égal à 1, la part de jeunes de niveau VI y travaillant est identique à celle de jeunes de niveau VI dans l'ensemble des actifs. Le secteur « Nettoyage » accueille par exemple 2,8 fois plus de jeunes de niveau VI que les 2,5 % « attendus ».

mestiques, le nettoyage, les industries textiles (y compris habillement et cuir), la construction, l'agriculture, le bois et l'hôtellerie où plus de 5 % des jeunes actifs occupés sont des jeunes de niveau VI. Il existe aussi des petits secteurs en nombre de jeunes y travaillant, comme par exemple « Bijouterie et fabrication d'instruments de musique » (203 actifs dans *Génération 92*) dans lequel les jeunes de niveau VI représentent le quart des effectifs et qui peuvent donc représenter des opportunités réelles pour ces jeunes ; il est clair qu'il faut être prudent avec ces chiffres étant donné la faiblesse de

**Tableau 4 - Secteurs d'activité des entreprises employant des jeunes de niveaux VI et Vbis (et niveau V pour comparaison)**

Activités classées par ordre décroissant du % de jeunes de niveau VI

	Niveau VI	Niveau Vbis	Niveau V
Construction	15,2	8,9	9,4
Hôtels-restaurants	8,9	7,5	6,0
Agriculture, sylviculture, pêche	8,6	4,2	4,6
Industries agricoles et alimentaires	6,5	4,8	5,7
Éducation	4,9	2,2	1,9
Administration publique	4,7	9,4	6,7
Activités relatives à la santé	4,5	2,7	5,4
Commerce de gros, intermédiaires	3,4	3,2	2,8
Métallurgie et transformation	3,4	3,3	2,1
Services domestiques	3,4	1,9	2,0
Service aux personnes	2,7	1,0	4,5
Action sociale	2,3	2,9	3,5
Autres commerces de détail ou réparations	2,3	4,2	5,4
Commerce et réparation automobile	2,2	2,9	4,1
Nettoyage	2,1	2,4	1,1
Activités récréatives, culturelles et sportives	1,9	0,9	1,4
Industries automobiles	1,7	3,5	2,9
Grandes surfaces alimentaires	1,3	5,1	5,4
Magasins d'alimentation	1,3	2,1	0,9
Transports routiers	1,2	2,1	3,0
Industries des produits minéraux	1,1	1,1	0,8
Autres transports, auxiliaires de transport	1,0	1,9	1,4
Édition, imprimerie, reproduction	0,8	1,6	1,3
Sécurité gardiennage	0,6	3,1	1,2
Assainissement, voirie et gestion des déchets	0,0	0,8	0,4
Autres	14,0	16,3	16,1
<b>Ensemble</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

Lecture – Pour 100 jeunes actifs de niveau VI, 15,2 travaillent dans une entreprise de construction. 8,9 % des jeunes actifs de niveau Vbis et 9,4 % de ceux de niveau V travaillent dans une entreprise de construction.

l'échantillon, mais il serait probablement aussi absurde d'ignorer les « niches d'emploi » un peu particulières qui sont plus ouvertes à des jeunes « différents » que les grands secteurs à normes fortes.

#### **Au niveau Vbis : une plus grande diversité d'entreprises**

La dispersion des jeunes de niveau Vbis est beaucoup plus grande que celle des jeunes de niveau VI ; donc le pourcentage de jeunes dans chacune des principales catégories est nettement plus faible, alors que les effectifs sont nettement plus importants (25 000 jeunes de niveau Vbis actifs occupés au moment de l'enquête pour 10 000 jeunes de niveau VI). Pourtant, même si la variété des secteurs est plus grande, on s'aperçoit qu'elle est plus faible que pour les jeunes de niveau V.

#### **□ UN TIERS DE CDI, DES CES POUR LES FILLES ET L'INTÉRIM POUR LES GARÇONS**

Au moment de l'enquête parmi les jeunes non qualifiés qui ont un emploi, un tiers a été embauché en contrat à durée indéterminée (CDI), un cinquième en contrat à durée déterminée (CDD), une proportion un petit peu plus faible travaille en intérim. 8 % sont en contrat emploi solidarité (CES), 3 % en contrat de qualification et 2 % en apprentissage, 2 % sont fonctionnaires et 2 % indépendants, les autres se trouvant soit être sans contrat ou sous des contrats particuliers (vacation, saisonnier, etc.). La part des contrats emploi-solidarité explique la part des employeurs type « éducation » par exemple. Ce sont d'ailleurs les filles qui sont les principales « bénéficiaires » de ces contrats – elles sont trois plus fréquemment sur un CES au moment de l'enquête (près

de 15 %) que les garçons (5 % seulement ont ce type de contrat). La situation est inversée quand on regarde les contrats d'intérim : ils concernent 20 % des garçons et seulement 10 % des filles. Pour tous les autres types de contrat, il n'y a pas de différence significative entre les sexes.

Le fait d'avoir un emploi d'ouvrier dit qualifié est presque une fois sur deux associé à un contrat à durée indéterminée, alors que les emplois d'ouvriers non qualifiés ne le sont qu'une fois sur trois, les missions d'intérim représentant le quart des contrats des ouvriers non qualifiés, les CES près de 8 %, alors qu'ils n'existent pas pour les emplois qualifiés. Ouvriers qualifiés ou non, un quart ont un CDD.

Parmi les employé(e)s, la précarité est aussi fortement présente, mais les différences entre les employés de commerce et de services et les aides-soignantes, femmes de ménage et employé(e)s de bureau tiennent en grande partie au statut de l'employeur (public non marchand vs privé marchand). Parmi les aides-soignantes et femmes de ménage, 20 % sont en CES, 34 % en CDD, parmi les employé(e)s de bureau 32 % sont en CES, 23 % en CDD, 5 % en intérim. Il n'y a que 29 % des premières et 37 % des secondes qui ont un CDI, le reste se répartissant dans les divers autres statuts. Chez les employé(e)s de commerce, à l'inverse, 59 % des contrats sont des CDI, et 23 % des CDD, 6 % des missions d'intérim.

## □ BÉNÉFICIAIRES DES « MESURES-JEUNES » PARMIS LES JEUNES SORTIS EN 1992

Dans l'enquête *Génération 92*, il est possible de distinguer parmi les emplois ceux qui sont traditionnellement qualifiés de « mesures-jeunes » ; trois modalités, ont été retenues : le contrat de qualification, le contrat emploi-solidarité (CES) et « Autres mesures » regroupant toutes les autres dispositions d'aide à l'insertion. Afin de rendre compte de l'importance des « mesures » dans les trajectoires des jeunes, on a relevé toutes les situations correspondant à une « mesure » durant toute la période d'observation. C'est-à-dire que pour chaque jeune enquêté on a regardé si il a eu un contrat de type mesure ; dans ce cas il est comptabilisé comme jeune ayant eu une mesure. Ainsi, si X % de jeunes de telle catégorie ont bénéficié d'une mesure, cela veut dire X % en tout sur la période de cinq ans (1992-1997) et X % simultanément.

Parmi l'ensemble des jeunes sortis de formation initiale en 1992 et interrogés dans l'enquête du CEREP, 84 % n'ont jamais béné-

ficié d'une mesure d'aide à l'emploi (contrat de qualification, contrat emploi-solidarité, autres mesures) durant l'ensemble de la période d'observation. Les différences entre les niveaux de sorties sont importantes ainsi d'ailleurs que les effectifs concernés par chacune des mesures.

Plus souvent d'origine populaire, les jeunes de *Génération 92* ayant les plus faibles niveaux de formation initiale font partie des bénéficiaires des mesures d'aide à l'emploi, mais ils subissent évidemment la concurrence des jeunes plus qualifiés qu'eux.

### Un jeune « non qualifié » sur cinq a eu un CES ou un contrat de qualification

Si les jeunes de niveaux I et II ne sont qu'exceptionnellement (2,9 %) passés par des mesures d'aide à l'emploi, la probabilité d'en avoir bénéficié croît à mesure que le niveau de sortie descend. 8,8 % des jeunes de niveau III sont concernés, 12,3 % des jeunes de niveau IV sup., 19,5 % des jeunes de niveau IV, 22,3 % des jeunes de niveau V et 22,1 % des jeunes de niveau Vbis. En revanche, les jeunes de niveau VI se situent au niveau de la moyenne de l'ensemble, soit 16,3 %.

En terme d'effectifs, les jeunes de niveaux IV ou plus ont été plus de 35 000 à bénéficier d'une mesure ; au niveau V ils ont été plus de 28 000 et les jeunes sortis sans qualification (niveaux Vbis et VI) ont été un peu moins de 15 000.

Les jeunes de niveaux Vbis et VI au sein de *Génération 92* sont 72 000. Les bénéficiaires d'un contrat de qualification, d'un CES ou d'un autre mesure ont été 77 000. Potentiellement tous les jeunes les moins qualifiés auraient pu bénéficier d'une mesure, pourtant ce n'est qu'un jeune de niveaux Vbis ou VI sur cinq (21 %) qui a eu un CES ou un contrat de qualification.

### Les bénéficiaires de chacune des mesures

Sauf pour les jeunes de niveau III, le **contrat emploi-solidarité** est la mesure la plus répandue. Parmi l'ensemble des sortants en 1992, près de 45 000 jeunes ont eu un tel contrat, mais les filles sont très largement plus nombreuses (72,2 %). On remarque qu'ils sont nettement plus souvent d'origine populaire (plus de 60 % ont un père ouvrier ou employé) que l'ensemble de la cohorte.

Le **contrat de qualification** s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes (48,8 % de

femmes, 51,2 % d'hommes). Ayant vocation à compléter une formation professionnelle initiale, il est effectivement principalement destiné aux jeunes de niveaux V et IV (respectivement 37,2 % et 35,7 %). On remarque que les jeunes passés par l'enseignement supérieur (niveaux I et II) ne sont que très exceptionnellement bénéficiaires de ce type de contrat (y compris ceux qui ayant tenté une ou deux premières années d'université ou d'IUT – niveau IV sup., 4 % – et n'ont obtenu aucun titre). La logique même de la qualification explique que ce type de contrat n'est que très rarement accessible aux jeunes non qualifiés (les jeunes de niveau Vbis sont 9,7 % de l'ensemble, ceux de niveau VI sont 3,4 %). Le recrutement social n'est pas aussi marqué que pour les CES ; la répartition des catégories socioprofessionnelles des pères est équivalente à celle des pères des jeunes n'ayant pas bénéficié d'une « mesure-jeunes ».

#### □ UN TIERS DES JEUNES « NON QUALIFIÉS » A REPRIS UNE FORMATION, DURANT LES CINQ PREMIÈRES ANNÉES APRÈS L'ÉCOLE...

L'enquête *Génération 92* a été conçue pour décrire la situation des jeunes sur le marché du travail. La reprise de formation initiale n'est pas directement repérable. Toutefois il est possible d'avoir un aperçu de l'ensemble des actions de formation suivies par les jeunes sortis du système de formation initiale en 1992, à l'exclusion des actions de formation continue suivies dans le cadre d'un contrat de travail.

Un quart de l'ensemble des jeunes sortis en 1992 ont suivi une action de formation, mais le pourcentage varie selon le niveau ; il est essentiel, pour comprendre la réalité, de rapporter ces pourcentages au nombre de jeunes, par niveau, ayant effectivement suivi une formation (tableau 5).

Parmi les jeunes de niveaux Vbis et VI ayant pu être interrogés, plus d'un tiers ont repris une formation. Il s'agit en général de formation à temps plein. Pour 30 % d'entre eux, la durée de formation a été inférieure à 700 heures (équivalent 5 mois temps plein), pour 30 % elle a duré entre 700 et 1 200 heures (de 5 à 9 mois temps plein), et pour 40 % elle fut de plus de 1 200 heures. Au moment de l'enquête, moins de 10 % sont encore en formation, un peu plus de 10 % déclarent avoir abandonné la formation avant son terme.

Quand on leur pose la question de savoir quel était leur statut au cours de cette période de formation (salarié / demandeur d'emploi / au service national / étudiant-scolaire / autre), 50 %

**Tableau 5 – Proportions de jeunes ayant repris une formation par niveau de sortie**

Niveau	%	Effectif
I et II	18,9	14 341
III	16,9	11 594
IV	25,3	28 088
IV sup.	35,8	10 750
V	20,1	33 608
Vbis	32,9	15 305
VI	37,8	8 811

Lecture – 37,8 % des jeunes sortis au niveau VI ont repris une formation au cours des cinq années suivant la sortie.

répondent qu'ils étaient chômeurs, 35 % salariés et un peu plus de 10 % « étudiant ou scolaire ». La déclaration de la source de revenu à l'époque confirme la faible part de retour en scolarité : les deux tiers déclarent que leur revenus étaient soit un salaire, une indemnité ou une allocation, 15 % dépendant exclusivement de leur famille.

40 % des formations suivies permettaient d'obtenir un diplôme de l'Éducation nationale ou d'État, un quart un titre professionnel ou une certification professionnelle de branche et un peu plus de 30 % « rien de tout cela ».

Pour plus de la moitié de ces jeunes, l'objectif premier de la formation est « d'obtenir un emploi », pour un cinquième c'est « atteindre un niveau de formation supérieur », pour 15 % se réorienter et changer de métier. Pour la moitié d'entre eux, l'objectif, selon eux, n'est pas atteint à l'issue de la formation, un quart estimant à l'inverse avoir atteint l'objectif premier, le dernier quart répondant « oui, en partie ».

#### □...MAIS TRÈS PEU OBTIENNENT UN TITRE OU UNE CERTIFICATION

À l'issue de la période de formation, 10 % de ceux qui ont repris une formation ont obtenu un titre scolaire ou un diplôme d'État. À peu de chose près, la situation est identique à tous les niveaux de formation. Parmi le tout petit nombre de jeunes de niveau Vbis qui obtiennent un titre, la moitié ont décroché un CAP ou un BEP alors que ce n'est le cas que de moins de 15 % des jeunes de niveau VI.

**En résumé, sur 100 jeunes sortis au niveau Vbis, moins de 10 ont obtenu un diplôme ou un certificat professionnel cinq ans après la sortie du système de formation initiale, et pour les jeunes de niveau VI, le pourcentage est inférieur à 5.**

## □ QUELQUES ÉLÉMENTS SUR LE MODE DE VIE DE CES JEUNES

Sortis les plus jeunes du système de formation initiale – l'âge moyen des jeunes de niveaux Vbis-VI est de 18 ans, il est de 21 ans pour l'ensemble de *Génération 92*, et atteint 25 ans pour les diplômés de troisième cycle – ils ont en moyenne 23 ans au moment de l'enquête.

La majorité (58 %) vit chez les parents, alors que dans l'ensemble des sortants 92, ils ne sont que 36 %. Mais les différences sont importantes : les jeunes sortis de CPPN-SES, qui sont les plus jeunes des sortants 92, sont 70 % à vivre chez leurs parents, les sortants de collège ne sont plus que 56 %. Parmi les sortants de LP (première année de CAP) la différence d'orientation garçon / fille entre industriel et tertiaire explique la différence : 44 % chez leurs parents pour les sortants de première année de CAP tertiaire, et 62 % des sortants de première année de CAP industriel.

Le fait de résider chez les parents s'abaisse à 10 % parmi les plus diplômés (qui sont évidemment plus âgés) ; il faudra pouvoir faire d'autres traitements statistiques pour affiner le sens des différences, si elles existent.

Pour les jeunes non qualifiés, on constate qu'un tiers d'entre eux sont en couple – il n'y a que 10 % de ceux qui vivent en couple qui sont aussi chez leurs parents – et qu'un cinquième d'entre eux ont un enfant.

Le fait d'avoir atteint le niveau V et d'avoir obtenu son diplôme, augmentant les chances d'avoir un travail, réduit la part de jeunes parents dans cette catégorie par rapport à leurs camarades sorti(e)s sans qualification. Les écarts avec les autres diplômés s'expliquent probablement par les différences d'âge (par exemple à « bac + 3 et plus », c'est près de 30 % des jeunes sortants qui sont parents (23 % pour l'ensemble des sortants 92) et seulement environ 20 % des jeunes sans qualification). Parmi les jeunes enquêtés (Vbis et VI), un peu plus d'un sur deux est en emploi

au moment de l'enquête, un tiers est au chômage, les autres étant soit en formation (1/20) ou hors du marché du travail.

### Les salaires des actifs occupés : la plupart ont moins de 5 500 francs

Parmi les jeunes sans qualification qui sont effectivement en emploi au moment de l'enquête, la moitié des sortants de SES, CPPN, cinquième, quatrième, troisième ou de première année de CAP-BEP tertiaire gagne moins de 5 500 francs (salaire médian) ; les sortants de première année de CAP-BEP industriel ont un salaire médian plus élevé (6 000 francs) (tableau 6).

### Les chômeurs et inactifs : la moitié vit de la solidarité familiale

Un tiers des jeunes sortis aux niveaux Vbis et VI sont au chômage cinq après leur sortie de formation initiale (mais 40 % des sortants de SES-CPPN, 33 % des sortants de cinquième, quatrième, troisième, 31 % des « tertiaires », et 25 % des « industriels »). Parmi l'ensemble des jeunes, 18 % ont été au moins 12 mois au chômage durant les 18 derniers mois de la période d'observation.

Parmi les demandeurs d'emploi, certains ont travaillé et sont, au moment de l'enquête, indemnisés par les ASSEDIC (un tiers des demandeurs d'emplois) ; la moitié vivent grâce à la solidarité familiale – principalement les parents (un tiers des demandeurs d'emplois), quelquefois les conjoints (environ 10 %), quelques-uns grâce à d'autres parents ou amis. 4 % n'ont que le RMI – rappelons que seuls 7,5 % des jeunes interrogés ont plus de 25 ans et donc accès au RMI –, 13 % bénéficient d'autres allocations régulières (API, allocations logement, allocations familiales). 5 % refusent de

**Tableau 6 – Salaire mensuel (en francs) des actifs occupés de niveaux VI et Vbis**

Niveau de sortie	Salaire médian	Salaire premier quartile	Salaire troisième quartile	Effectif
SES, CPPN	5 500	4 000	6 066	6 885
Cinquième, quatrième, troisième	5 500	3 500	5 983	10 382
1 <sup>re</sup> année CAP-BEP tertiaire	5 500	4 050	6 500	7 056
1 <sup>re</sup> année CAP-BEP industriel	6 000	5 400	7 000	8 918
<b>Total VI-Vbis</b>	<b>5 500</b>	<b>4 000</b>	<b>6 500</b>	<b>33 241</b>
<i>Pour comparaison : ensemble de la population en emploi à la date de l'enquête (hors intérimaires et aides familiaux)</i>	6 900	5 500	9 083	386 929



déclarer leurs sources de revenus, 2 % vivent d'économies personnelles, et 2 % déclarent vivre du travail au noir.

Il n'est pas possible de savoir de quoi vivent les 7,5 % de jeunes qui ont quitté le marché du travail, ni 5,2 % qui sont en formation au moment de l'enquête. Mais il y a tout lieu de penser que la part des parents, du conjoint et des allocations est prépondérante.

Si l'on admet que le fait de vivre chez ses pa-

rents ou en dépendre, n'avoir que le RMI ou des allocations pour vivre n'offre quasiment pas la possibilité de disposer de plus de 3 000 francs par mois, sur l'ensemble des jeunes interrogés, un tiers environ dispose de 5 000 francs ou plus cinq ans après la sortie du système de formation initiale, environ un sur cinq disposerait de moins de 5 000 francs mais plus de 3 000 francs, les autres, soit près de la moitié, auraient l'équivalent ou moins que le RMI. ■

### **Génération 92, qui sont-ils ?**

Ils étaient inscrits dans un établissement scolaire en 1991-1992 qu'ils ont quitté entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1992. Ils n'ont pas repris d'études pendant au moins un an à compter de la date de fin de scolarité. Ils n'avaient pas interrompu leurs études avant 1991-1992 (sauf pour effectuer leur service national, pour une maternité ou une maladie).

L'enquête *Génération 92* a une large représentativité : elle couvre 530 000 sortants sur les 640 000 estimés par l'enquête Emploi.

Les formations non représentées sont :

- les formations de la santé et du secteur paramédical (de l'aide soignante au médecin) ;
- les formations du secteur social avant le bac (aide à domicile...)
- les écoles de vente (bac + 1, bac + 2) ;
- les sorties de BTS sans diplôme ;
- les écoles préparant aux métiers artistiques, culturels, sportifs.

### **Quelques chiffres**

**27 000** personnes interrogées, dont 4 000 dans le cadre du test.

**15 000** bacheliers pré-enquêtés pour déterminer les taux de sortie dans chaque série.

**100 000** lettres avis expédiées.

**95** enquêteurs au téléphone midi et soir.

**4 à 5** mois d'interrogation.

**35** minutes d'entretien par personne interrogée, en moyenne.

Yvonne PÉROT - CEREQ

## Génération 92 : une démarche expérimentale

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) a réalisé en 1997-1998 une enquête nationale auprès de 27 000 jeunes sortis de formation initiale en 1992, à tous les niveaux de diplômes et de spécialités. Objectif : analyser les cinq premières années de vie active de cette *Génération 92* au regard notamment du parcours scolaire et des diplômes obtenus.

La mise en place de cette enquête, la plus importante jamais réalisée par le CEREQ, a soulevé des difficultés liées à son caractère innovant. Une phase d'ingénierie, réalisée en collaboration avec un organisme extérieur, a permis de préciser les enjeux de l'enquête et ses principes de construction. Un test a été effectué auprès de 4 000 personnes. Cette démarche a permis de développer des solutions originales, adaptées à une enquête de grande échelle :

- la définition des sortants a été homogénéisée pour l'ensemble de la génération 1992 ;
- le volume global des sorties du système éducatif (640 000) a été calé sur l'enquête Emploi de l'INSEE. Les volumes par filières de formation ont été estimés en utilisant les sources disponibles (statistiques de la Direction de la programmation et du développement [DPD] du ministère de l'Éducation nationale et enquêtes antérieures réalisées par le CEREQ) ;
- la population nationale des sortants du système scolaire a été constituée à partir des fichiers d'élèves inscrits fournis par les collèges, lycées, universités et grandes écoles ;
- le questionnaire utilise pour l'ensemble de la génération, du collège à l'université, les nomenclatures standard de codification des diplômes et spécialités de formation (NSF), professions (PCS) et activité économique des établissements employeurs (NAF) ;
- l'enquête s'est déroulée par téléphone, avec saisie simultanée sur ordinateur, pour la première fois dans le cadre d'une rétrospective longue ;
- des modes de recherche innovants ont été mis en place afin de repérer, dans des fichiers constitués six ans plus tôt, des individus parfois difficilement joignables (en raison de mobilités, changement de nom, listes rouges, emploi à l'étranger, refus des parents de communiquer les coordonnées...) ou introuvables ;
- une procédure d'échantillonnage en plusieurs phases a permis de rendre compte, avec la meilleure précision possible, de tous les niveaux de diplômes et de toutes les filières de formation.

### Les thèmes abordés au cours des entretiens

**La formation.** L'enquête *Génération 92* cherche à repérer le capital formation susceptible d'être valorisé sur le marché du travail : les éléments-clés du cursus depuis l'entrée en sixième, les diplômes obtenus en formation initiale et ceux obtenus plus tard, ainsi que les compléments de formation acquis dans le cadre d'un emploi.

**L'itinéraire professionnel.** Il est reconstitué de façon séquentielle à partir des différentes situations rencontrées depuis la sortie du système scolaire : travail, chômage, service national, reprise d'études, inactivité sont repérés mois par mois sur les cinq dernières années. Le nombre, la durée et le positionnement de chaque type de situations dans l'ensemble de l'itinéraire permettront de repérer la diversité des parcours d'insertion.

**L'emploi.** L'enquête vise à identifier l'ensemble des situations qui participent à la construction de l'expérience professionnelle, y compris celles acquises avant la fin des études. Toutes les entreprises dans lesquelles les jeunes auront travaillé et tous les emplois qu'ils auront occupés sont systématiquement décrits. L'effort de formation que les entreprises consentent à l'égard des jeunes fait l'objet d'une investigation particulière.

**Le contexte familial, social et local dans lequel le jeune évolue tout au long du processus d'insertion.** Il est appréhendé à partir d'éléments biographiques qui permettent de caractériser l'origine sociale, les périodes de « décohabitation » et de fondation d'une famille, les mobilités géographiques.

**Le rôle du jeune dans la négociation de son parcours professionnel.** C'est une dimension délicate à prendre en compte dans ce type d'enquête. Elle est néanmoins approchée à partir des modalités d'entrée et de sortie des entreprises, des réseaux mobilisés pour accéder aux emplois et, plus subjectivement, à partir de l'appréciation que le jeune va porter sur chacun des emplois occupés ainsi que sur l'ensemble de son parcours.